

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

Nos ECOLES PAROISSIALES

L'archevêque de Winnipeg, actuellement à Rome, a fait sa visite officielle au Souverain Pontife. Les journaux en annonçant cette nouvelle, nous ont appris que le Pape s'est informé des écoles paroissiales de ce diocèse.

En lisant ces lignes nous avons une fois de plus compris l'importance que l'Eglise catholique attache à l'éducation chrétienne des enfants à l'école.

Notre esprit s'est tourné vers l'œuvre de bienfaisance que poursuivent parmi notre population les différentes communautés religieuses, et en particulier la nouvelle congrégation des Filles de Marie de l'Assomption qui déjà, malgré son jeune âge, rend des services inappréciables dans les écoles de paroisses.

Le directeur des Annales écrivait à leur sujet récemment:

"L'école paroissiale chrétienne, catholique, tel est l'idéal que s'efforce d'atteindre l'institut des Filles de Marie de l'Assomption en notre pays!"

La moisson qui lève n'est-ce pas l'enfance d'aujourd'hui qui sera la génération de demain. Il importe donc de la soustraire, dès son entrée dans la vie, à toute influence malsaine pour lui donner l'impulsion vers tout ce qui est grand noble et bon. Or pour y arriver faut-il mettre Dieu et la Religion à la base de sa première éducation. Ce que l'école chrétienne et catholique seule peut faire et accomplir parfaitement.

Par contre l'école neutre est un danger. L'enfant y trouve vite le chemin de l'indifférence en matière religieuse. De l'indifférence, il arrive non moins vite à la négligence de ses devoirs religieux. De là, il n'y a guère loin pour la perte totale de sa foi.

C'est pour prévenir ce malheur que le grand Pape Léon XIII disait au monde catholique ces paroles qui sont encore trop pleines d'actualité pour ne pas les reproduire ici: "Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la Religion Catholique ou qui la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis, quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et entourant les enfants de multiples sauvegardes qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnus insuffisants pour parer au danger. De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec les devoirs qui en découlent". (31 mai 1893.)

L'Eglise ne change pas ses vues avec le temps. Les Papes, toujours soucieux de leur charge "paître et de faire paître" le troupeau confié à leur sollicitude de Père et de Chef de l'Eglise de Jésus-Christ, ne cessent pas d'éclairer, d'avertir et de supplier les peuples dans cette question de si importantes conséquences pour les âmes.

C'est ainsi que la Sacré Congrégation des Séminaires et Universités, c'est toujours le Pape qui parle, adressait tout récemment à l'épiscopat américain un document à ce propos et de plus palpitant d'intérêt. De cette direction, partie de Rome, il ressortait de précieux avantages dont pourraient bénéficier, non seulement les catholiques des Etats-Unis, mais les catholiques de tous les pays, voire même ceux de notre cher Nouveau-Brunswick, qui ont à souffrir des mêmes maux et à parer aux mêmes dangers.

Soulignons, entre bien d'autres choses, ces derniers points. L'école paroissiale, telle que la comprend l'Eglise, sera non seulement le moyen par excellence pour former de bons chrétiens et des catholiques pratiquants, mais encore celui des plus nécessaires pour faire éclore des vocations sacerdotales et religieuses. L'Eglise plus que jamais a besoin de prêtres et de missionnaires. Que d'âmes, assises à l'ombre de la mort, dispersées comme des brebis perdues sans pasteurs, nous crient et nous supplient de venir leur rompre le pain de la vérité! Veni et adjuva nos. On reste sourd à cet appel de détresse! Les vocations se font rares ou ne répondent point au besoin. D'où vient tout le mal? A des causes multiples sans doute, mais on peut le trouver, chez nous, comme dans maints pays semblables, à l'école neutre et sans Dieu où les enfants sont confiés à des maîtres et maîtresses, honnêtes peut-être, mais qui ne se préoccupent guère de leur inspirer, par l'exemple autant que par la parole, ces grands idéaux de dévouement, de zèle et de sacrifice.

Comprenons-nous maintenant toute l'importance de l'œuvre des écoles paroissiales que désirent aider, soutenir et diriger les Filles de Marie de l'Assomption? Savons-nous l'apprécier au point de venir en aide à ces humbles et sublimes religieuses toute à la fois et cela, non seulement par le support moral, mais encore par des moyens tangibles et efficaces, en travaillant par exemple au recrutement de leur institut, ou en leur versant généreusement l'aumône qui leur permettra d'asseoir leur œuvre sur des bases solides et durables... pour l'école paroissiale chrétienne et catholique qui abrite la fleur de la race, le germe de l'avenir, l'une et l'autre l'âme et l'espoir de l'Eglise.

Des institutions du genre de celle des Filles de Marie de l'Assomption sont toujours assurées de l'appui moral de la population catholique. Notre formation religieuse nous le commande, et c'est si facile à donner.

Mais il y a l'appui financier, celui qui fait la force et le succès de nos concitoyens d'autres croyances. Nous avons nous-mêmes bien des œuvres à supporter, et la générosité de notre population ne peut être mise en doute. Mais l'œu-

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

CAUSES CELEBRES

—III—

Une cause qui est restée fameuse, au moins dans l'ouest des Etats-Unis, mais certes mériterait une renommée internationale, est celle dont le héros est un des premiers multi-millionnaires américains.

Johann August Sutter. Ce personnage étrange, presque fantastique, arrivé aux Etats-Unis comme immigrant suisse, avait fini, après avoir exercé toutes sortes de métiers bizarres, par s'établir en Californie, laquelle appartenait alors au Mexique. C'était l'époque où cette contrée n'était connue que pour ses richesses horticoles et agricoles. Sutter, qui s'était improvisé général lorsqu'il fut fatigué de gagner sa vie comme maître de manège dans un cirque, et, incidemment, en vendant en qualité de colporteur des roses de Jericho qu'il transportait dans un chariot doré, Sutter gagna les faveurs du gouvernement mexicain en exterminant des bandes d'Indiens hostiles. En récompense, il reçut des milliers et des milliers d'arpents. L'astucieux fils de l'Helvétie transforma bientôt ce territoire en ce qui a été appelé un "Jardin de Paradis". Il devint extrêmement riche—jus-

qu'au jour néfaste où un de ses charpentiers, en maniant le pic, découvrit le premier gisement de ce métal qui devait causer la terrible "fièvre de l'or" de 1849. Sutter, jusqu'alors, avait été aussi insolemment heureux que le roi Crésus. Par une cruelle ironie du sort, cet or qui eut pu décupler sa fortune, le ruina. Des nuées d'aventuriers se ruèrent, sans merci, sur ses magnifiques plantations, les saçagèrent à la recherche du précieux minéral. En vain, Sutter protesta, s'adressa au Congrès à Washington: tout le monde fit la sourde oreille. Alors, il intenta des procès à 17,721 individus qui occupaient ses terres. C'est la cause la plus colossale dont les annales judiciaires aient trace. En même temps, il attaqua le gouvernement des Etats-Unis, lui réclamant cinquante millions de dollars de dommages-intérêts pour défaut de protection. Ces procès, dans lesquels Sutter dépensa son entière fortune, sans aucun résultat, durèrent jusqu'en 1880, trente et un ans! Il mourut alors, tué par le saisissement que lui causa une fausse nouvelle relative au soi-disant succès de ses efforts.

George Nestler Tricoché.

EN PASSANT

LE "BOOTLEGGING"

Malgré les efforts des gouvernements, le bootlegging jouit encore d'une certaine prospérité tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Le "Petit", celui qui fait le détail clandestin de liqueurs alcooliques, se fait pincer assez souvent parce que son commerce comporte de grands risques. Il ne sait souvent pas le nom de la vigne qu'il abuse et encore moins ce que dira sa femme.

Mais "le gros", celui qui importe illégalement, sans payer les droits douaniers, transige assez librement encore et sans trop de risque, et réalise les gros profits. Pour combattre effectivement la contrebande des boissons fortes, c'est à lui qu'il faut s'attaquer parce qu'il est la source.

Cette question a fait parti du débat sur l'Adresse au Sénat canadien, la semaine dernière. Le sénateur Hughes a fait ressortir les principaux points suivants: la contrebande des boissons fortes, qui a créé au Canada un état de choses déprimant au physique comme au moral, parce que la boisson attaque la famille non seulement comme base de la société mais aussi les personnes qui la composent physiquement. Le remède au mal serait une réduction substantielle des droits qui frappent les spiritueux.

LES AFFICHES ET LES LIVRES OBSCENES

L'article 207 du Code criminel, au chapitre 36 des Statuts de 1927, devrait faire réviser ceux qui n'apportent pas d'attention à la qualité des livres et magazines qu'ils offrent en vente, ou aux affiches qu'ils exposent sans scrupule aux yeux du public.

Le texte de cet article est le suivant: "Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui avec connaissance de cause et sans justification ni excuse légitime:

a) Produit, fabrique, ou vend ou met en vente ou expose à la vue du public, ou distribue ou met en circulation ou fait distribuer ou mettre en circulation, ou a en sa possession pour la vente, la distribution ou la circulation, quel-

que livre ou autre imprimé obscène, ou écrit de cette nature dactylographié ou autrement imprimé, ou quelque image, photographie, modèle ou autre objet tendant à corrompre les mœurs, ou quelque cliché pour la reproduction de quelque image ou photographie de l'espèce, ou aide à cette production, fabrication, vente, exposition, distribution ou mise en circulation de quelque objet de l'espèce."

L'ignorance de la loi n'est pas toujours une excuse pour le marchand de livres ou magazines obscènes, ni pour celui qui affiche ou fait afficher des nudités devant lesquelles s'exaltent la jeunesse.

UN LIVRE

"ROUGH UN PEU"

L'immoralité par voie d'écrits ou de gravures fait ses plus grands ravages chez les enfants dont l'intelligence cherche avidement l'inconnu. La littérature malsaine que la jeunesse a constamment à sa portée, les gravures risquées et parfois franchement indécentes qu'elle a fréquemment sous les yeux, tout cela est de nature à exciter sa curiosité. Il ne faut pas alors se surprendre d'entendre une fillette de douze à quatorze ans demander avec un sans gêne stupéfiant: "Je voudrais avoir un livre 'rough' un peu, un beau livre." Oui, c'est bien ça, c'est beau si c'est "rough".

C'EST UN POISON

Vous ne voudriez pas pour tout au monde que votre enfant risquer de se brûler en jouant avec le feu ou de s'empoisonner en lui laissant absorber des médicaments dangereux. Vous veillez au prix de bien des sacrifices à la protection du corps de votre enfant. Que faites-vous de son âme?

La mauvaise littérature que vous tolérez dans votre maison est un poison pour votre jeune garçon ou votre jeune fille. Elle lui corrompt le cœur et pervertit son esprit en l'imprégnant de fausses idées.

Les livres ou les journaux "rough" un peu, comme disent cette fillette, forment des enfants "rough" qui non seulement sont une cause d'ennui pour les parents, mais même une cause de déshonneur pour la famille et la

vie des Filles de l'Assomption compte parmi les plus importantes dans le diocèse. Nous aurons beau avoir de belles églises, elles ne seront pas fréquentées si on laisse à l'école neutre le soin de former nos enfants.

Encourageons une œuvre de chez-nous. Donnons-lui tout notre support avec l'assurance que les mérites du devoir accompli sont les plus grandes richesses qu'un homme peut accumuler sur la terre pour préparer sa vie éternelle.

J.-G. B.

"L'Oiseau Bleu"
Montréal, P. Qué.

LES ACADIENS

Ile du Prince-Edouard - Iles de la Madeleine

Paul, il me semble avoir lu quelque part que nombre d'Acadiens, pour échapper à la déportation, s'étaient enfuis, en 1755, dans les îles du golfe Saint-Laurent.

C'est bien cela. Tout d'abord, 4,000 Acadiens passèrent dans l'île Saint-Jean, emmenant avec eux 7,000 bêtes à cornes et 2,000 moutons. Deux ans plus tard, 1758, après quarante-huit jours de siège, l'admiral Boscawen s'empara de Louisbourg. Dans l'acte de capitulation étaient comprises l'île Royale (Cap Breton) et l'île St-Jean (Prince-Edouard). Les réfugiés de l'île St-Jean envoyèrent une requête à Amhurst et à Boscawen pour faire leur soumission, mais ces deux impitoyables persécuteurs décrétèrent l'expulsion totale des Acadiens, l'enlèvement des bestiaux et la destruction des habitations, granges et églises. Plus de 3,500 malheureux furent embarqués de force; 1,300 moururent en mer et 700 autres périrent dans des naufrages.

Avant le départ du navire Achilles, le capitaine Piles fit remarquer aux autorités que son navire avarié ne pourrait se rendre à destination. Il ne fut pas écouté. A une centaine de lieues des côtes d'Angleterre, on reconstruisit le navire et il fut perdu sans ressource. Le capitaine manda le missionnaire, lui exposa la situation et l'engagea à exhorter les Acadiens à laisser les matelots s'emparer des chaloupes. Les Acadiens, résignés à leur sort, laissèrent partir les matelots qui réussirent à atteindre un port d'Angleterre. Le navire s'engloutit avec tous ses passagers peu d'instants après le départ des matelots. Voilà, dit E. Richard, un récit qui surpasse en tristesse dramatique et en héroïsme, tout ce que les poètes et les tragédiens ont pu inventer.

—Oh! qu'elle est triste, qu'elle est empoignante, qu'elle est sinistre l'histoire de ce pauvre peuple.

—L'œuvre de destruction de Boscawen, et d'Amhurst fut si complète que, lorsque le capitaine Samuel Hollande vint, en 1765, pour arpenter l'île, il fut obligé de s'improviser une habitation. Il y découvrit une trentaine de familles acadiennes habitant de petites cabanes dans les bois et vivant de chasse et de pêche. Ces pauvres malheureux furent envoyés au Canada; Haldimand leur donna quelques misérables terres.

Cependant, en 1770, on en trouva encore 200 qui possèdent tout cinq chaloupes, deux goélettes et un sloop. Cette fois, on ne se pas les dérangé. En 1784, arrivent 800 loyalistes et, en 1790, plus de 250 Ecossais catholiques. En 1912, on comptait 1,300 Acadiens dans l'île. Ici, comme en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, on laissait l'Acadien s'établir sur un terrain quelconque qu'il défrichait, puis lorsqu'il allait jour du fruit de ses rudes labeurs, surgissait un propriétaire anglo-saxon qui, à l'aide d'un titre ignoré, réclamait la moisson ou un droit de fermage; le plus souvent, le malheureux était obligé de s'exiler. Heureusement, ces jours néfastes sont passés pour les Acadiens, qui sont au nombre

société parmi laquelle ils vivent. On inflige la punition du fouet à celui qui est trouvé coupable d'avoir vendu de l'opium ou autres drogues; on met sous verrou ceux qui vendent illégalement des boissons alcooliques. On ne s'occupe pas des propagateurs d'obscénité; on cherche à protéger cette matière périssable qu'est le corps humain sans donner d'attention à ce qu'il contient de plus précieux: son âme. On traite l'homme comme un chien et l'on se surprend qu'il y en a tant qui se rabaisse à ce niveau.

J.-G. B.

de 12,000 sur une population totale de 89,000 habitants.

—Mais n'y a-t-il pas des Acadiens aux îles de la Madeleine?

—Les Madelinots sont au nombre de 7,000, dont 6,500 Acadiens. Ecoute, l'histoire de ces îles est fort intéressante. Cet archipel comprend quatre îles et quatre îlots plus ou moins unis à marée basse. Cartier et Champlain les appelèrent les Ramées. En 1600, des aventuriers anglais ayant voulu s'emparer de ces terres, furent chassés du Havre-aux-Basques à coups de canon par un parti de 200 hommes, Français et Sauvages.

Les loups marins abondent en cet endroit: "A l'entour de cet île, écrivait Cartier, il y a plusieurs grandes bêtes, comme grands bouefs, qui ont des dents à la bouche comme d'un éléphant et vivent même en mer". Ce sont "les vaches marines" des Acadiens.

Plusieurs Français obtinrent le privilège d'y faire la chasse et la pêche, mais on n'y fit aucun établissement durable.

En 1786, Lord Dorchester, cédant à l'amiral Sir Isaac Coffin la concession de ces îles. En 1806, l'amiral signifia aux 400 habitants qu'il était seul propriétaire et qu'il fallait déguerpir ou lui payer des droits, soit chaque année 1,500 livres de morue (évaluées à \$6.00).

Les Acadiens, qui étaient au nombre de 400 en 1806, avaient atteint le chiffre de 1,057 et comme il a été dit plus haut, on en compte environ 6,500 aujourd'hui. —Ils ont la vie dure, ces chers Acadiens; ils n'ont pas du tout envie de disparaître.

—D'après M. Lauvrière, les Madelinots ont d'avenantes petites maisons en bois, toutes semblables "vêtues de bardeaux sur toutes les faces et coiffée d'un toit à pic". Les havres sont remplis de barques servant à la pêche à la morue tout particulièrement; une barque montée de deux hommes peut en prendre 1,200 livres par jour. La chasse au phoque ou loup marin se fait sur les banquises en débâcle, du 15 mars au 15 avril; on en tue jusqu'à 70,000 en quelques jours. Puis viennent la pêche au harang, au homard, etc.

Les honnêtes Madelinots ne sont pas riches, mais paraissent heureux. "Il n'y a pas une seule buvette dans toutes les Ramées, dit le Sénateur Pascal Poirier; pas un seul débit de boisson enivrante."

"Ils ignorent l'usage des clefs et des serrures et tiraient de celui qui fermerait sa maison autrement qu'au loquet, pour s'en éloigner de deux ou trois lieues" disait d'eux, en 1812, Mgr Plessis.

"Si quelques hardes les incommodent en route, ajoute le Frère Marie-Victorin, ils les abandonnent à la garde solide du septième commandement de Dieu."

Ces bons Acadiens ont trouvé le secret du bonheur: fidélité à la religion, bonne simplicité et travail constant.

Elie de SALVAIL.

GRATIS Montre bracelet pour la vente de 16 grandes bouteilles de parfum à 25 cents chacune en plus collier de perle. **GRATIS** pour la vente des 4 premières bouteilles dans 10 jours. **GARÇONS FILLES** — catalogue de primes illustre chaque commande; envoyer nous votre nom seulement; nous avons confiance en vous.

P. E. LEGARE,
Dept. des Primes, 1181 Wolfe,
Montréal, P. Q.